Strasbourg, le 6 avril 2009

CDL-EL-PV(2009)001
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

28e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 14 mars 2009 à 14 h

RAPPORT DE REUNION

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.
www.venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2008)004ann.

2. Code de bonne conduite en matière de partis politiques

Faisant suite à la résolution 1546(2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le Code de bonne conduite des partis politiques, le Conseil, puis la Commission plénière, ont adopté le Code de bonne conduite en matière de partis politiques (CDL-AD(2009)002). Lors de sa réunion de décembre 2008, le Conseil a adopté le projet de rapport explicatif dudit Code (CDL-EL(2008)027) ; celui-ci a été adopté à la présente session plénière de la Commission.

3. Quorums et autres aspects des systèmes électoraux restreignant l'accès au Parlement

Après l'adoption du rapport sur les quorums et autres aspects des systèmes électoraux restreignant l'accès au Parlement (CDL-AD(2008)037) par la Commission lors de sa dernière session, M. Colliard s'est déclaré prêt à préparer la deuxième partie du rapport, visant à l'appréciation solide et approfondie de la situation qui prévaut dans les divers Etats membres. Un projet de rapport devrait être soumis au Conseil lors de sa réunion de juin 2009.

4. Statut international des observateurs d'élections

Sur la base des observations individuelles de MM. Sanchez Navarro, Musin, Masters et Pohler, le secrétariat a préparé deux documents relatifs au statut international des observateurs d'élections. Le premier document (CDL-AD(2009)020) fait un état des lieux de la situation en droit national et international en Europe. Il a été adopté à la session plénière de la Commission. Un deuxième document (CDL-EL(2009)006) fait d'abord un résumé des recommandations émanant des missions d'observation électorale. Il sera complété sur ce point par des références aux rapports de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il contient aussi et surtout un projet de lignes directrices tendant à un statut internationalement reconnu des observateurs d'élections. Le Conseil examine ce projet de lignes directrices, notamment à la lumière du rapport adopté en session plénière et des différents documents de référence, dont le document élaboré par la division d'aide électorale des Nations Unies, et entériné par la Commission (CDL-AD(2005)036).

Les lignes directrices feront l'objet de commentaires notamment par l'OSCE/BIDDH et seront soumises à la Commission pour adoption lors d'une prochaine session plénière.

Le Conseil adopte les recommandations et le projet de lignes directrices relatives à un statut internationalement reconnu des observateurs d'élections avec quelques amendements (CDL(2009)058).

5. Mandat impératif

Suite à la recommandation 1791(2007) de l'Assemblée parlementaire relative à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, la Commission a décidé d'élaborer une étude sur le mandat impératif. M. Closa Montero a préparé un rapport sur la question (CDL-EL(2009)005).

Le Conseil adopte le rapport sur le mandat impératif avec quelques amendements (CDL(2009)057).

6. Représentation des femmes en politique

A la demande de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire, la Commission a chargé un expert, M. Krennerich, de préparer un rapport sur l'impact des systèmes électoraux sur la représentation des femmes en politique.

Le Conseil adopte le rapport sur la représentation des femmes en politique avec quelques amendements.

7. Annulation des résultats des élections

Suite au séminaire UniDem qui s'est tenu à Malte en novembre 2008, le secrétariat rappelle que les membres de la Commission en provenance des Etats qui n'ont pas participé à la conférence sont invités à répondre au plus tard le 30 avril 2009 au questionnaire (CDL-EL(2007)043rev) en vue de la soumission de l'étude comparative sur ce thème à la Commission lors d'une de ses prochaines sessions.

8. Albanie

La Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont élaboré un projet d'avis commun sur le droit électoral de l'Albanie, sur la base des commentaires de MM. Kask et Pilgrim, qui a été adopté à la session plénière de la Commission (CDL-AD(2009)005 ; cf. CDL(2009)005).

9. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Un projet d'avis commun de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le droit électoral de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (sur la base du code électoral tel qu'amendé au 29 octobre 2008 ; CDL(2009)006) sera soumis au Conseil lors de sa prochaine réunion.

10. Ukraine

Suite à la demande du ministère des Affaires étrangères de l'Ukraine, un avis sur le projet de loi amendant la loi sur l'élection des députés du peuple de l'Ukraine, élaboré sur la base des commentaires de Mme Nussberger et de M. Paczolay a été adopté à la session plénière de la Commission (CDL-AD(2009)019; cf. CDL(2009)016).

11. Autres développements et activités futures

Le secrétariat informe le Conseil des travaux relatifs à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe (suites à la recommandation 1791(2007) de l'Assemblée parlementaire), sur les thèmes de la bonne gouvernance et des procédures d'amendement des Constitutions. Ces deux points seront soumis à la session plénière de juin 2009. Les questions des quorums et autres aspects des systèmes électoraux restreignant l'accès au Parlement, ainsi que du mandat impératif, sont traitées *supra* sous les points 3 et 5.

Par ailleurs, le secrétariat informe le Conseil des points suivants :

- la préparation du Forum pour le futur de la démocratie, prévu à Kiev du 21 au 23 octobre 2009, sur le thème des systèmes électoraux ;
- les autorités du Belarus devraient fournir un projet de code électoral révisé ;
- comme indiqué précédemment, un projet d'avis sur le code électoral de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », révisé en octobre 2008, est en cours de préparation et devrait être soumis au Conseil lors de sa réunion de juin 2009 ;
- une conférence sur le contrôle du processus électoral, co-organisée par la Commission de Venise et le Centre d'études constitutionnelles, se tiendra à Madrid les 24-25 avril prochains ;
- enfin, M. Gross informe le Conseil qu'un rapport sur l'évaluation de la qualité des élections est en cours de préparation et devrait être présenté au Conseil lors de sa réunion d'octobre 2009.

12. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues a lieu avec le représentant de l'OSCE/BIDDH sur la coopération en cours et future ; M. Olszewski souligne l'excellente coopération entre l'OSCE/BIDDH et la Commission de Venise, en particulier sur les projets d'avis en cours mentionnés auparavant par le secrétariat.

13. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 juin 2009 à 10 h.

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

COMMISSION DE VENISE / VENICE COMMISSION

Membres du CED / Members of the CDE
M. Dominique CHAGNOLLAUD, Membre du Tribunal Suprême, Université de droit, d'économie et de sciences sociales, Paris (excusé/apologised)
Mr Ugo MIFSUD BONNICI, President Emeritus, La Valletta **(1er Vice-Président/1st Vice-Chair)**
Mr Peter PACZOLAY, President of the Constitutional Court, Budapest (excusé/apologised)
Mr Hjörtur TORFASON, Former Judge of the Supreme Court of Iceland, Reykjavik

Membres suppléants du CED / Substitute Members of the CDE
M. Jean-Claude COLLIARD, Président de la Fondation Santé des Etudiants de France, Paris (excusé/apologised)
Mr Srdjan DARMANOVIC, Professor, University of Montenegro, Podgorica
Mr Klemen JAKLIC, Professor, Constitutional Law, Ljubljana, Slovenia (excusé/apologised)
Mr Oliver KASK, Judge at the Court of Appeal, Tallinn

Secrétariat / Secretariat
M. Gianni BUQUICCHIO
M. Thomas MARKERT
M. Pierre GARRONE
M. Gaël MARTIN-MICALLEF

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE / PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Membres / Members
M. Luc VAN DEN BRANDE, Bruxelles, Commission de suivi **(Président/Chair)**
Mme Josette DURRIEU, Paris, Commission politique
M. Andreas GROSS, Zurich, Commission juridique **(2e Vice-Président/2nd Vice-Chair)**

Secrétariat / Secretariat
M. Vladimir DRONOV (excusé/apologised)

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE (CPLRE) / CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE (CLRAE)

Membres / Members
M. Ian MICALLEF, Malte, Président de la Chambre des pouvoirs locaux/President of the Chamber of Local Authorities (excusé/apologised)
Mr Keith WHITMORE, Manchester, Chambre des régions (excusé/apologised)

Membre suppléant / Substitute Member
M. Jean-Claude FRECON, Pouilly-les-Fleurs, France, Chambre des pouvoirs locaux

Secrétariat / Secretariat
(excusé/apologised)

OBSERVATEURS / OBSERVERS

OSCE

BIDDH/ODIHR
Mr Konrad OLSZEWSKI, Deputy Head of the Election Department, Warsaw

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE
Mme Véronique ARNAULT, Directrice des Relations multilatérales et Droits de l'Homme

ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS D'ELECTIONS D'EUROPE / ASSOCIATION OF EUROPEAN ELECTION OFFICIALS (ACEEEO)
Mrs Marta DEZSÖ, Election Law Expert, Director of the ACEEEO Documentation Centre, Budapest (excusée/apologised)